

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 6 mai 2011 portant création de la brigade territoriale de Lille (Nord)**

NOR : IOCJ1109433A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Lille (Nord) est créée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Haubourdin et de Seclin sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Haubourdin, de Lille et de Seclin exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la gendarmerie nationale :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Haubourdin</b>	Armentières Bondues Bousbecque Capinghem Comines <b>Croix</b> Englos Ennetières-en-Weppes Halluin Haubourdin Houplines La Chapelle-d'Armentières La Madeleine Lambersart Linselles <b>Lille</b> Linselles Lompret <b>Marcq-en-Barœul</b> Marquette-lez-Lille <b>Mons-en-Barœul</b> Mouvoux Neuville-en-Ferrain Pérenchies Prémesques Roncq <b>Roubaix</b> Saint-André-lez-Lille Sequedin Tourcoing Wambrechies <b>Wasquehal</b> <b>Wattrelos</b> Wervicq-Sud	Armentières Bondues Bousbecque Capinghem Comines Englos Ennetières-en-Weppes Halluin Haubourdin Houplines La Chapelle-d'Armentières La Madeleine Lambersart Linselles Lompret Marquette-lez-Lille Mouvoux Neuville-en-Ferrain Pérenchies Prémesques Roncq Saint-André-lez-Lille Sequedin Tourcoing Wambrechies Wervicq-Sud
<b>Lille</b>	(création)	<b>Croix</b> <b>Lille</b> <b>Marcq-en-Barœul</b> <b>Mons-en-Barœul</b> <b>Roubaix</b> <b>Wasquehal</b>
<b>Seclin</b>	Emmerin Faches-Thumesnil	Emmerin Faches-Thumesnil

---

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
	Forest-sur-Marque Hem Houplin-Ancoisne Lannoy Leers Lesquin Lezennes Loos Lys-lez-Lannoy Noyelles-lès-Seclin Ronchin Seclin Templemars Toufflers Vendeville Villeneuve-d'Ascq Wattignies	Forest-sur-Marque Hem Houplin-Ancoisne Lannoy Leers Lesquin Lezennes Loos Lys-lez-Lannoy Noyelles-lès-Seclin Ronchin Seclin Templemars Toufflers Vendeville Villeneuve-d'Ascq <b>Wattrelos</b> Wattignies